

ETAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE LE 17 JUIN 1898

RECETTES

Balance en caisse et en banque le 18 mai 1898.....	\$1,631 92
Bulletin	0 25
Reçu du B. P.....	75 00
Intérêt (Caisse d'Economie N.-D. H.-V.....)	4 87
Contributions aux malades	6 70
do aux veufs.....	0 85
do aux décès.....	774 80
Total des déboursés	\$ 862 47
Total	\$2,494 39

DÉBOURSÉS

1898			
Mai 25	No 32	Dussault & Proulx, impressions des états et rapports de la Convention.....	4 00
" 27	" 33	Héritiers Ignace Racine, St-Ferréol.....	580 60
" 30	" 34	E. Corriveau, frais de déplacement à St-Ambroise <i>in</i> percepteur.....	2 00
" 31	" 35	Commission aux percepteurs	38 10
" "	" 36	Dussault & Proulx, impression du rapport <i>in re</i> enquête Bêtit.....	11 60
Juin 5	" 37	North America Insurance Co., Assurance de l'ameublement	5 10
" 7	" 38	Boulangier & Marcotte, 1 copie du directory 1898-99.....	3 00
" 8	" 39	P. Bouffard, secrétaire-général acompte sur indemnité pour l'année courante.....	12 50
" 11	" 40	Joseph Turcotte, memoire de frais en appel, <i>in re</i> Moisan et la S. B. S. R.....	283 60
" "	" 41	Dussault & Proulx, bulletin de juin.....	15 00
" "	" 42	Salaires	36 00
" 14	" 43	The Montmorency Electric Power Co., luminaire 3 mois	1 58
" "	" 44	Entretien des bureaux, collections de chèques, etc	5 81
" 15	" 45	J. Ed. Philibert, } Auditeurs	1 50
" "	" 46	Geo Vézina, }	1 50
" 16	" 47	Frais de port	3 28
		Total des déboursés.....	1,004 60
Balance au 17 juin 1898 :-			
Dépôt à la Banque de Québec, (Suc. St-Roch) folio 468..	\$ 982 65		
Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,682.	204 87		
En caisse	302 27		
	Total en banque et en caisse.....		\$1,489 79
	Total.....		\$2,494 39

E. & O. E.
EDM. CORRIVEAU,
Comptable

L. T. LEFEBVRE
Trésorier-Général

Québec, 17 juin 1898.

Certifié correct J. ED. PHILIBERT,
GEO. VÉZINA,

Québec 24 juin 1898

Auditeurs.

— 0 —

OFFICIERS DU BUREAU PRINCIPAL

MM. L. P. Robitaille, *Président*.
J. A. Mercier, *1er Vice-président*.
Jos. Therrien, *2e Vice-président*.
C. E. Nolet, *Secrétaire*.
André Boucharde, *Assistant-secrétaire*.
L. T. Lefebvre, *Trésorier*.
L. N. Fiset, *Assistant trésorier*.
Frs. Mathieu, *Bibliothécaire*.
Is. C. Marquis, *Assistant-bibliothécaire*.
Damase Welch, *Commissaire-ordonnateur*.
Alex. Grenier, *Assistant-commissaire-ordonnateur*.

DIRECTEURS

MM. Alexandre Vallière, Charles Grenier,
Joseph Lefrançois, Joseph Dussault,
J. B. Robitaille.

COMMENT EMPECHER LA FRAUDE DANS LES SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

Le docteur W. K. Harrison, médecin-examineur suprême de la "Royale League" des Etats-Unis, disait dernièrement ce qui suit, au sujet des moyens à prendre pour empêcher l'accomplissement de certains actes de mauvaise foi très préjudiciables à des associations du genre de la nôtre.

Que les sociétés fraternelles de bienfaisance soient fréquemment trompées et poussées à accepter des risques qui seraient rejetés si les véritables faits étaient connus, cela est admis sans conteste par tous ceux qui ont eu l'occasion de suivre les affaires de ces institutions.

Les aspirants se glissent au moyen de fraudes commises par eux-mêmes ou avec la complicité d'examineurs peu scrupuleux.

Les fraudes auxquelles on peut remédier parce qu'elles sont découvertes sont dans une faible proportion, car il est probable qu'un grand nombre de ces fraudes échappent à l'attention et deviennent de lourdes charges pour les sociétés.

D'après mon expérience personnelle acquise depuis trois ans, plusieurs de ces cas sont présentés et, de temps à autre, j'ai essayé de trouver les moyens propres à empêcher leur répétition.

Je me rappelle bien le premier cas découvert. Un aspirant rejeté à cause de l'histoire de sa famille, fit une nouvelle demande d'admission dans une autre succursale de notre ligue. Il donna à l'examineur une histoire de sa famille corrigée et améliorée et il fut admis. A cette époque, nous n'avions rien pour contrôler de semblables cas, et la fraude serait restée cachée si celui qui le premier avait produit la demande d'admission de cet individu ne s'était pas plaint de la partialité que montrait le département médical, en rejetant un homme qui voulait être admis dans telle succursale et en l'admettant quelque temps après dans une autre.

J'ai les dossiers de plusieurs autres cas similaires. Il est arrivé plusieurs fois qu'un aspirant, rejeté par une société sœur à cause de son poids, de son histoire personnelle ou de famille, ou de ses habitudes ait demandé à être admis dans notre association, niant avoir déjà été refusé et produisant un examen où n'apparaissaient pas les causes qui lui avait valu un refus. J'ai encore des dossiers de cas où des aspirants se sont mis sous traitement afin de couvrir temporairement les signes des maladies qu'un examen antérieur avait été révélé. De soigneux et honnêtes examineurs ont été trompés de cette façon.

J'en suis venu à la conclusion qu'il doit être admis que plus de 50 pour cent des aspirants refusés par une société vont sous un court délai frapper à la porte d'une autre société analogue, forts de leur expérience malheureuse, et prêts à nier ou à cacher les points faibles qui leur ont valu, une première fois, une décision non favorable. Pendant plus d'un an, quatre sociétés fraternelles de ma ville, ont échangé une liste hebdomadaire des candidats refusés. Les noms contenus dans ces listes sont entrés dans un index alphabétique, et nous y référons à chaque nouvelle demande d'admission que nous recevons.